

CWT En manchette

Nouvelles de dernière heure sur les voyages de CWT Guardian

Le 27 janvier 2010
17 h (HNC)

Amérique du Nord

Les restrictions quant aux bagages à main de nouveau assouplies pour les voyageurs se rendant aux États-Unis au départ du Canada

Le 20 janvier dernier, Transports Canada a annoncé que les voyageurs se rendant aux États-Unis en provenance du Canada avaient maintenant le droit d'emporter un seul bagage de cabine à part quelques exceptions. Cette nouvelle mesure a remplacé les restrictions temporaires sur les bagages de cabine imposées à la suite de l'incident de sécurité survenu le 25 décembre 2009 à bord du vol 253 de Northwest Airlines qui assurait la liaison Amsterdam-Détroit. Depuis, Transports Canada a assoupli de nouveau les restrictions applicables aux voyages transfrontaliers à destination des USA.

La nouvelle réglementation sur les bagages de cabine en vigueur dans tous les aéroports canadiens s'établit comme suit :

- **Un bagage de cabine est permis** pour les passagers se rendant aux États-Unis en provenance du Canada.
- Ce bagage de cabine (ex. petite valise ou porte-documents) ne doit pas mesurer plus de 23 cm x 40 cm x 55 cm (9 po. x 16 po. x 22 po.).
- Les articles suivants ne comptent pas comme bagages de cabine et sont donc **permis en sus** de la franchise de base :
 - Une canne, un déambulateur, des béquilles ou d'autres articles servant au maintien de la vie peuvent être emportés dans l'avion en plus du bagage de cabine;
 - Les appareils médicaux (bombonne d'oxygène, valise de médecin) peuvent être emportés dans l'avion en plus du bagage de cabine;
 - Les sacs de couches pour bébés et autres articles essentiels pour les passagers qui voyagent avec des bébés peuvent être emportés dans l'avion cabine en plus du bagage de cabine.
- **Outre le bagage de cabine**, les passagers ont le droit d'emporter **un** des articles suivants :
 - Sac à main, mallette d'ordinateur portable* ou sac pour caméra**

*Par mallette d'ordinateur portable, on entend un sac de petites dimensions conçu pour contenir un ordinateur portable et ses accessoires. Tout sac multi-compartiments du type expansible ou muni de roulettes et d'une poignée télescopique peut être emporté dans l'avion mais **compte comme seul bagage de cabine permis**.

**Par sac pour caméra, on entend un étui conçu pour contenir une caméra, une caméra vidéo ou un appareil photo professionnel et ses accessoires.

La nouvelle réglementation s'applique à tous les passagers se rendant aux États-Unis en provenance du Canada, mais ne s'appliquent ni aux vols intérieurs au Canada ni aux vols vers d'autres destinations internationales.

On recommande aux voyageurs de communiquer avec leur transporteur pour obtenir des conseils et connaître les restrictions en vigueur relativement aux bagages à main et enregistrés.

Ces mesures sont sous réserve de modification sans préavis. Pour obtenir de plus amples renseignements de la part de Transports Canada, consultez le site Web de l'organisme à l'adresse <http://www.tc.gc.ca/fra/medias/fiches-information-menu-5811.htm> ou celui de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) à l'adresse <http://www.catsa-acsta.gc.ca>.

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

CWT En manchette

Nouvelles de dernière heure sur les voyages de CWT Guardian

Le 20 janvier 2010
14 h (HAC)

Amérique du Nord

Japan Airlines a présenté une requête en vue d'une restructuration

Comme on l'a annoncé hier, Japan Airlines Corporation, Japan Airlines International et JAL Capital (désignées collectivement sous l'acronyme JAL) ont présenté auprès du tribunal du district de Tokyo une requête en vue d'une restructuration en vertu de l'équivalent du chapitre 11 offrant la protection de la Loi sur les faillites dans le cadre de la Loi japonaise sur la restructuration des sociétés. À cet effet, le transporteur a obtenu l'appui du gouvernement japonais et de la *Enterprise Turnaround Initiative Corporation* (ETIC), laquelle supervise la démarche de restructuration de JAL.

Le transporteur a déclaré publiquement qu'il poursuivra ses activités commerciales courantes et maintiendra tous ses horaires et services de vols. De plus, les points de grands voyageurs des passagers demeureront entièrement protégés et JAL prévoit d'ailleurs poursuivre son programme de fidélisation.

CWT invite ses clients à consulter le site Web du transporteur à www.ar.jal.com pour obtenir les renseignements les plus à jour.

CWT continuera de suivre la situation et fournira de plus amples renseignements au besoin.

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

CWT En manchette

Nouvelles de dernière heure sur les voyages de CWT Guardian

Le 14 janvier 2010
14 h 30 (HNC)

Amérique du Nord

Passeports exigés pour les voyageurs canadiens se rendant au Mexique

À partir du 1^{er} mars 2010, les citoyens canadiens voyageant au Mexique, y compris ceux possédant la double citoyenneté, devront être munis d'un passeport. Bien que le passeport ne soit pas obligatoire à l'heure actuelle pour les Canadiens se rendant au Mexique, Affaires étrangères et Commerce international Canada recommande malgré tout aux Canadiens de voyager avec un passeport qui demeurera valide au moins six mois après leur date d'arrivée, et ce, afin d'éviter d'éventuels retards et malentendus. Les Canadiens qui voyagent au Mexique via les États-Unis doivent de plus respecter les [conditions d'entrée aux États-Unis](#) dans le cadre de l'initiative de voyage de l'hémisphère ouest.

Passeport Canada souligne que les délais de traitement actuels pour les nouveaux passeports sont les suivants :

- Deux semaines pour les demandes déposées en personne.
- Quatre semaines pour les demandes envoyées par la poste.
- Quatre semaines pour les demandes déposées auprès d'un agent autorisé (Service Canada ou Postes Canada).

Remarque : Les délais de traitement ne tiennent pas compte de la livraison. Les détails complets liés aux demandes de passeport et au processus de renouvellement, ainsi que les divers services accélérés offerts se retrouvent sur le [site Web](#) de Passeport Canada.

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur les déplacements au Mexique sur le site Web du ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada : http://www.voyage.gc.ca/countries_pays/report_rapport-fra.asp?id=184000

Les voyageurs peuvent aussi trouver de l'information supplémentaire sur le site Web de l'ambassade du Mexique au Canada : <http://portal.sre.gob.mx/montrealfrances/>

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

CWT En manchette

Nouvelles de dernière heure sur les voyages de CWT Guardian

Le 4 janvier 2010
12 h (HAC)

Amérique du Nord

Mesures de sécurité accrues pour les voyageurs se rendant aux États-Unis en provenance de l'étranger

En réaction à la tentative d'attaque à bord du vol 253 de Northwest Airlines qui assurait la liaison Amsterdam (Pays-Bas) – Detroit (Michigan) le 25 décembre dernier, la *Transportation Security Administration* (TSA) aux États-Unis a accru les mesures de sécurité pour les passagers voyageant à bord de vols internationaux à destination des États-Unis.

Dans une déclaration émise par la TSA le 3 janvier, l'organisme a annoncé que de nouvelles directives de sécurité seraient en vigueur dès aujourd'hui le 4 janvier pour tous les transporteurs aériens américains et étrangers assurant des vols à destination des États-Unis. Selon cette déclaration, « Les nouvelles directives comprennent des mesures de sécurité durables à long terme mises sur pied après consultation avec des responsables de l'application de la loi et nos partenaires intérieurs et internationaux. »

De façon plus particulière, la TSA a décrété que les personnes se rendant aux États-Unis en provenance de partout dans le monde, ou qui voyagent au départ ou au passage de pays qui appuient le terrorisme ou d'autres pays d'intérêt feront l'objet d'inspections plus approfondies. On n'a fourni aucun détail précis quant aux méthodes d'inspection intensifiées, mais on croit que les nouvelles directives devraient prévoir l'utilisation de technologies d'inspection d'avant-garde ainsi que des inspections menées selon les menaces et au hasard pour les passagers voyageant à bord de vols internationaux à destination des États-Unis.

Le département d'État américain a indiqué que Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie étaient des pays qui appuient le terrorisme. Ni la déclaration de la TSA ni le site Web du département d'État des États-Unis n'indiquent d'autres pays d'intérêt dont les passagers devront se plier à des inspections plus approfondies. Toutefois, des services de distribution de nouvelles ont cité un haut représentant du gouvernement non autorisé à faire des déclarations officielles qui aurait mentionné que l'Afghanistan, l'Algérie, l'Irak, le Liban, la Libye, le Nigéria, le Pakistan, l'Arabie saoudite, la Somalie et le Yémen figuraient sur cette liste.

Les voyageurs d'autres pays pourront aussi faire l'objet d'inspections plus approfondies ou de restrictions quant aux bagages selon le pays ou le transporteur. On recommande aux voyageurs de vérifier auprès de leur transporteur ou de l'aéroport pour obtenir des recommandations quant aux temps d'attente aux points de contrôle de sécurité et à toute autre restriction en vigueur.

Toujours en vertu des nouvelles directives, les membres d'équipage pourront à leur discrétion décider si les passagers peuvent garder des oreillers ou des couvertures sur leurs genoux, ou ranger des articles personnels, ou doivent éteindre des appareils électroniques ou demeurer assis durant certaines parties des vols internationaux. Ces mesures supplémentaires ont été mises en place peu après le 25 décembre.

Pour obtenir de plus amples renseignements de la part de la TSA, consultez son site Web à http://www.tsa.gov/press/happenings/dec25_guidance.shtm.

Pour obtenir de plus amples renseignements de la part de Transports Canada, consultez son site Web à <http://www.tc.gc.ca/fra/medias/documents-menu-5781.htm>.

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

CWT En manchette

Nouvelles de dernière heure sur les voyages de CWT Guardian

Le 29 décembre 2009
10 h 30 (HAC)

Amérique du Nord

Transports Canada annonce des restrictions de sécurité accrues

En réaction à la tentative d'attaque à bord du vol 253 de Northwest Airlines qui assurait la liaison Amsterdam (Pays-Bas) – Detroit (Michigan) le 25 décembre dernier, des mesures de sécurité accrues ont été mises en place aux aéroports canadiens pour les vols à destination des États-Unis.

Le 28 décembre, Transports Canada a annoncé de nouvelles restrictions ayant trait aux bagages à main. À compter d'aujourd'hui, **les passagers se rendant aux États-Unis n'ont pas le droit d'emporter des bagages à main dans la cabine de l'avion**. Toutefois, ce règlement fait l'objet de certaines exceptions permettant aux passagers d'emporter les articles suivants à bord de l'avion :

- Médicaments ou appareils médicaux
- Petits sacs à main
- Caméras et appareils-photos
- Manteaux
- Articles de soins pour bébés
- Ordinateurs portatifs
- Béquilles
- Cannes
- Déambulateurs
- Trousses contenant des articles servant au maintien de la vie
- Articles répondant à des besoins spéciaux
- Instruments de musique
- Valises diplomatiques et consulaires

En outre, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) a été autorisée à faire appel aux agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et des services de police locaux pour mener certaines procédures d'inspection.

Les passagers devraient se préparer à des fouilles supplémentaires et à des mesures de sécurité intensifiées. On recommande aux passagers d'arriver à l'aéroport trois heures à l'avance afin d'avoir suffisamment de temps pour passer les contrôles de sécurité supplémentaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements de la part de Transports Canada, consultez son site à <http://www.tc.gc.ca//fra/medias/documents-menu-5781.htm>.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les vols aux États-Unis, consultez le site Web de la TSA à http://www.tsa.gov/press/happenings/dec25_guidance.shtm.

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

Le 28 décembre 2009
11 h (HAC)

Amérique du Nord

Les mesures de sécurité sont intensifiées aux aéroports après une tentative d'attaque à bord d'un vol de NWA

En réaction à la tentative d'attaque à bord du vol 253 de Northwest Airlines qui assurait la liaison Amsterdam (Pays-Bas) – Detroit (Michigan) le 25 décembre dernier, la *Transportation Security Administration* (TSA) aux États-Unis a indiqué que les passagers voyageant à bord de vols intérieurs devraient se préparer à des mesures de sécurité accrues pouvant comprendre le déploiement d'équipes de détection d'explosifs canines et d'agents de la paix, des inspections aux portes d'embarquement, des procédures de détection de comportement et d'autres mesures. Les mesures de sécurité supplémentaires varieront selon l'aéroport, mais les voyageurs devraient prévoir plus de temps pour s'enregistrer et passer les points de contrôle de sécurité avant le départ de leurs vols.

La TSA recommande aux passagers se rendant aux États-Unis en provenance de destinations internationales d'arriver une heure plus tôt que l'heure normalement suggérée afin d'avoir suffisamment de temps pour passer les contrôles de sécurité intensifiés, lesquels pourront aussi comprendre des fouilles sommaires et de bagages. La TSA rappelle aussi aux passagers de suivre les directives de l'équipage en cours de vol pouvant s'appliquer au rangement d'articles personnels et à l'exigence d'éteindre les appareils électroniques et de demeurer assis durant certaines parties du vol.

Bien que la TSA n'ait indiqué aucune nouvelle restriction quant au nombre de bagages à main des passagers, certains transporteurs internationaux ont mis en place des restrictions à cet effet. Par exemple, British Airways a décidé de limiter le nombre de **bagages à main à un seul** pour les passagers se rendant aux États-Unis au départ des aéroports Heathrow, Gatwick ou London City. Pour le moment, on suggère aux voyageurs de vérifier auprès de leur transporteur pour connaître les franchises de bagages en vigueur selon leur itinéraire.

Selon le secrétaire de presse de la Maison blanche, M. Robert Gibbs, le président Obama a ordonné un examen des processus d'inspection de sécurité en réaction à la tentative d'attaque. CWT continuera de suivre la situation et fera part de mises à jour au besoin.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la réaction de la TSA à cet incident, consultez le site http://www.tsa.gov/press/happenings/dec25_guidance.shtm.

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

Le 17 décembre 2009
13 h 30 (HAC)

Amérique du Nord

Le gouvernement argentin percevra des frais d'entrée auprès des visiteurs étrangers

On vient d'informer CWT que le gouvernement de l'Argentine avait adopté un décret exigeant que les citoyens de certains pays étrangers paient des frais d'entrée à leur arrivée en Argentine. Ces frais ne sont pas des frais de visa puisque l'Argentine n'exige pas de visa de la part des citoyens des pays touchés par cette nouvelle procédure, et ce, qu'ils voyagent à des fins d'affaires ou d'agrément. Les nouveaux frais sont plutôt des frais de réciprocité imposés aux voyageurs provenant de pays qui perçoivent des frais de visa auprès des citoyens argentins. Ces frais s'appliqueront aux citoyens de l'Australie, du Canada et des États-Unis.

Les frais seront en vigueur à compter du 20 décembre 2009 et équivaldront aux frais d'émission de visa actuellement perçus auprès des citoyens argentins se rendant dans les pays correspondants, soit :

Citoyens australiens :	100 USD*
Citoyens canadiens :	70 USD*
Citoyens américains :	131 USD*

*ou l'équivalent en pesos argentins.

Le gouvernement argentin a aussi déclaré que les tarifs pourraient faire l'objet de modifications selon les ententes de réciprocité.

Selon l'ambassade des États-Unis à Buenos Aires, « Les frais ne seront perçus qu'à l'aéroport international Ezeiza de Buenos Aires. Une fois les frais payés, les voyageurs pourront entrer plusieurs fois en Argentine pendant une période de dix ans selon l'entente de réciprocité de visa avec les États-Unis. » Les frais pourront être réglés en pesos argentins, en dollars US, par carte de crédit ou par chèque de voyage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les voyages en Argentine, veuillez consulter les sites suivants :

[Site web du gouvernement de l'Argentine](#)

[Site Web de l'ambassade américaine](#)

[Site Web de l'ambassade canadienne](#)

CWT continuera de suivre la situation de près et fournira des mises à jour s'il y a lieu.

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

CWT En manchette

Nouvelles de dernière heure sur les voyages de CWT Guardian

Le 14 décembre 009
13 h (HAC)

Amérique du Nord

Le personnel de cabine de British Airways annonce une grève prochaine

Faisant suite à un bulletin *CWT Alert* envoyé plus tôt aujourd'hui, on a informé CWT que Unite, le syndicat qui représente le personnel de cabine de British Airways (BA), a annoncé que ses membres avaient voté en faveur d'une démarche industrielle et prévoyaient déclencher une grève à compter du 22 décembre 2009 et la poursuivre jusqu'au 2 janvier 2010.

Les équipes de planification de l'exploitation de BA sont actuellement à remanier leurs horaires de vols durant la période de débrayage. CWT offrira des détails supplémentaires concernant les horaires dès qu'ils seront disponibles.

Les voyageurs de CWT qui ont fait des réservations pour des vols dont le départ est entre le 22 décembre 2009 et le 2 janvier 2010, ou 48 heures avant ou après ces dates, et qui souhaitent apporter des modifications à leur itinéraire pourront le faire sans frais de modification. Les voyageurs qui sont touchés par la grève peuvent choisir un autre vol de BA dont le départ aura lieu au cours des douze prochains mois en communiquant avec leur conseiller en voyages CWT. Selon BA, si le vol d'un voyageur est annulé en raison de la grève, BA lui proposera de lui rembourser son billet, de lui réserver une place sur un vol différent ou de lui réserver un autre itinéraire sur un autre vol de BA.

CWT continuera de suivre la situation de près et fournira des mises à jour s'il y a lieu.

Pour toute question quant aux renseignements apparaissant dans ce bulletin *CWT En manchette*, veuillez communiquer avec votre représentant CWT.

Le 8 mai 2009

16 h 15 (HAC)

MONDIAL

Mise à jour sur l'émission des visas en Chine

Faisant suite aux rapports publiés hier concernant la suspension des visas pour la Chine et les exigences d'entrée dans ce pays, ainsi qu'à des rapports contradictoires subséquents, CWT tient à offrir les mises à jour suivantes :

- L'ambassade de la Chine aux États-Unis a affiché un avis urgent sur son site Web à [U.S. embassy Web site](#) annonçant que la Chine avait suspendu tous les services d'émission de visas express et en mode urgence et avait prolongé la période de traitement des demandes de visas standard à six jours ouvrables. En outre, toutes les personnes faisant une demande de visa sont maintenant tenues de remplir un formulaire de déclaration où elles doivent indiquer tous les pays et les États américains qu'elles ont visités au cours des deux dernières semaines.
- L'agence Associated Press a signalé plusieurs situations connexes mettant en cause des voyageurs en provenance du Canada, des États-Unis ou du Mexique. Selon le rapport de cette agence, le porte-parole du ministre des Affaires étrangères de la Chine a refusé d'aborder les modifications particulières apportées aux visas émis aux Américains, déclarant seulement que « les ajustements pertinents (à la politique d'émission de visas) ne sont pas discriminatoires et ne ciblent aucun pays en particulier. Ces ajustements à la politique d'émission de visas ne toucheront ni le processus d'entrée normal des étrangers ni les échanges de personnes. » Pour consulter l'article au complet, cliquez sur ce lien : [Associated Press story](#).
- Jusqu'à maintenant, CWT a été incapable d'obtenir une confirmation ou des renseignements officiels de la part du gouvernement de la Chine quant à cette situation. Toutefois, un fournisseur a informé CWT verbalement que le gouvernement chinois a pris position officiellement en déclarant « Il n'y a eu aucun changement dans la politique d'immigration » au-delà de l'exigence de remplir un nouveau formulaire de déclaration.
- Le gouvernement chinois n'a pas non plus confirmé si les voyageurs détenant des visas valides, courants et déjà émis se verront refuser l'entrée en Chine. Continental Airlines a confirmé que « le statu quo se maintient dans la plupart des cas ». Cependant, le transporteur a reconnu que certains passagers qui s'étaient rendus au Mexique depuis le 20 avril ou qui présentaient des symptômes de grippe, y compris ceux détenant des passeports mexicains, avaient été mis en quarantaine. Continental conseille aux voyageurs « de prendre ces renseignements en considération lorsqu'ils prévoient un voyage en Chine. » Consultez le site de Continental en cliquant sur ce lien : [Continental](#).
- De plus, la Chine a instauré des procédures exigeant que les douaniers inspectent les passagers arrivant à bord de vols internationaux afin d'y détecter les possibilités de grippe H1N1. Consultez la rubrique : [U.S. China Embassy](#).

En raison des nombreux rapports non officiels et contradictoires, CWT encourage ses clients et son personnel en contact direct avec la clientèle à continuer d'utiliser le *CWT Program Management Center* (Centre de gestion de programmes de CWT) afin de déterminer les voyageurs en route pour la Chine ou qui comptent s'y rendre au cours des prochains jours ou des prochaines semaines.

Les voyageurs qui n'ont pas encore obtenu un visa pour la Chine devraient être informés des modifications à la période de traitement annoncées par le gouvernement chinois. Les voyageurs qui ont déjà obtenu leur visa et confirmé leur voyage en Chine devraient être informés de la possibilité de problèmes d'entrée et se renseigner à cet effet auprès de l'ambassade de la Chine dans leur pays avant d'entreprendre leur voyage. CWT continuera de suivre la situation de près et fournira des mises à jour s'il y a lieu.